

POLITIQUE D'ANNULATION

L'annulation doit être faite 5 jours avant la date de l'excursion pour pouvoir bénéficier d'un remboursement intégral du montant payé pour l'excursion. Après cette date, le montant sera partiellement remboursé. Aucun remboursement ne sera accepté à partir de deux jours avant l'excursion.

Voir ci-dessous :

Des frais d'annulation de 100% seront facturés si la réservation est annulée 2 jours ou moins avant l'événement.

Des frais d'annulation de 30% seront facturés si la réservation est annulée 5 jours ou moins avant l'événement.

En cas de mauvais temps et d'impossibilité de réaliser la sortie en mer pour des raisons météorologiques, l'opérateur proposera une date ultérieure et reprogrammera la sortie lorsque les conditions météorologiques seront favorables. Ceci afin d'assurer la sécurité de nos clients et d'éviter tout risque pour leur sécurité.

En cas de mauvais temps, l'opérateur proposera une date ultérieure pour la sortie et la reprogrammera dès que les conditions météorologiques le permettront.

S'il n'y a pas de possibilité de remboursement (dans le cas d'un vol à venir ou d'une absence de disponibilité chez l'opérateur après le mauvais temps), le client sera remboursé du montant payé pour la sortie.